



Capsule - Février 2016

Saviez-vous que vos déchets domestiques sont apportés au lieu d'enfouissement technique (LET) à Rivière-Rouge? Saviez-vous que l'organisme qui gère le LET, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), a enfoui en 2015 34 476 tonnes de déchets provenant majoritairement des résidences de 35 villes et municipalités? Les principales nuisances causées par l'enfouissement des déchets sont : la présence d'odeurs, les eaux de lixiviation et les animaux indésirables. Voici un survol des diverses mesures d'atténuation de ces nuisances mises en place au LET de Rivière-Rouge.

Mesures d'atténuation des nuisances au site de la RIDR

La réduction des nuisances reliées à l'opération d'un site d'enfouissement commence par la participation des citoyens, soit l'utilisation qu'ils font de leur bac à déchet. Elle passe ensuite par la vigilance du personnel du site d'enfouissement et son respect des règles en vigueur. À cet égard, un comité de surveillance (comité de vigilance) est prévu par la loi. Sur ce comité siègent un citoyen, des élus, la ville-hôtesse, la MRC d'Antoine-Labelle et association, lesquels se rencontrent au minimum deux fois par année. Le comité a la responsabilité de s'assurer que les opérations sont conformes aux normes environnementales en vigueur, tout en veillant au bien-être de la population et de l'environnement.

D'où viennent les nuisances ?

Les nuisances directement ressenties proviennent majoritairement des matières organiques et incluent la présence d'oiseaux attirés par la nourriture et les odeurs reliées à sa décomposition.

Quelles sont les actions et mesures mises en place ?

- Pour les odeurs

Mise en place d'un système de pompage et de destruction de biogaz

Ce système soustrait les biogaz en les dirigeant vers une torchère. Comme le méthane est 21 fois plus polluant que le CO², le fait de le brûler permet de réduire les odeurs et d'éviter la pollution qu'il engendre.

D'un point de vue économique, la destruction de ces gaz est éligible à la vente de crédits compensatoires de carbone. En 2014, les ventes ont généré environ 56 588 \$ en revenus, lesquels ont été retournés aux municipalités utilisatrices. Depuis son installation en 2009, le système a détruit plus de 81 000 tonnes de méthane. En 2014, quatre autres puits ont été forés et nous prévoyons que plusieurs autres le seront au cours des prochaines années, selon le besoin.

Planification pour valoriser les matières organiques

Selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, les municipalités et les villes auront l'obligation de valoriser 100 % des matières organiques au plus tard en 2020. Depuis plus de cinq ans, la Régie travaille en collaboration avec ses membres à élaborer des scénarios de

traitement. Le retrait des matières organiques de l'enfouissement aura inévitablement un impact positif sur les odeurs et sur les animaux indésirables. En 2015, 1 500 tonnes de matières organiques ont été valorisées, et nous estimons que ce tonnage sera en augmentation graduelle dans les prochaines années, pour atteindre environ 10 000 tonnes annuellement dès 2020.

- Pour les eaux de lixiviation

Chaque goutte d'eau, qu'elle provienne de la pluie ou du déchet lui-même, est traitée avant d'être retournée dans l'environnement. Le système de traitement par aération (étang aéré) qui fonctionne des mois de mai à octobre permet de traiter 100 % de l'eau qui entre à l'intérieur des cellules d'enfouissement. Le système est constitué d'un bassin d'accumulation, de quatre bassins d'aération et d'un lit de polissage situé avant le rejet final. Le procédé prévoit des tests de conformité; advenant qu'un test se révèle non conforme, le système travaillera en boucle fermée jusqu'à ce que le prochain test confirme la qualité de l'eau.

- Pour les animaux indésirables

Dénombrer pour connaître l'impact des actions

Lorsque le site est en activité, un dénombrement des goélands est effectué plusieurs fois par jour, tous les jours de la semaine. Ce travail permet à la RIDR de suivre la variation de population d'oiseaux et d'établir ses priorités pour l'année suivante.

Rendre la nourriture impossible à atteindre

Le certificat d'autorisation gouvernemental oblige le recouvrement des matières par huit pouces de sable après chaque jour d'opération. Malgré ce recouvrement, certains oiseaux atteignent les matières organiques pour se nourrir, dont le grand corbeau d'Amérique muni d'un bec long et puissant. C'est pour cette raison que la Régie a adopté une méthode différente, soit l'utilisation de toiles de recouvrement. Constituées de tapis de convoyeurs récupérés et cousus ensemble, ces toiles permettent de couvrir de larges surfaces en empêchant les animaux d'avoir accès à la nourriture.

Éloigner les animaux indésirables avec le son d'un fusil de chasse

Une autre mesure mise en place est l'utilisation d'un canon au propane. Une programmation de l'appareil permet de générer des détonations à des fréquences aléatoires, dans le but de faire fuir les animaux indésirables. Les détonations s'apparentent à celles d'un fusil de chasse de calibre 12.

Réduire le plus possible les aires de repos

Comme la présence du goéland est directement liée aux aires de repos disponibles près du lieu de repas, des cerfs volants imitant des faucons ont été installés aux endroits où les oiseaux avaient l'habitude de se reposer.

Maintenant que vous connaissez sommairement les actions mises en place pour atténuer les nuisances liées à l'enfouissement des déchets, nous comptons sur vous pour poursuivre vos efforts de valorisation de vos matières résiduelles. Gardons en tête que le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas.

Bonne fin de saison!